KPMG S.A.

Société d'Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5 497 100 Euros
Siège social **Immeuble Le Palatin**
3, cours du Triangle - 92939 Paris La Défense

775 726 417 RCS NANTERRE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
19 AVR. 2010
DEPOT N° 1559

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Du 4 février 2010

Le quatre février deux mille dix à onze heures, les membres du Conseil de Surveillance de KPMG S.A, Société d'Expertise Comptable, de Commissariat aux Comptes, se sont réunis sur convocation du Président.

Les membres du Conseil de Surveillance
- Alain Chamak, *Président*
- Bernard Cattenoz, *Vice-président*
- Kelly Beaurain
- Annie Chauzu
- Jean Daum (absent excusé)
- Pierre-Mathieu Duhamel
- Jean-Luc Guitera
- Jean Laurent-Bellue
- Pol Lavefve
- Christian Libéros
- Damien Prüm
- Thierry de Robien

Les membres du Comité d'Entreprise
- Emmanuelle Alhaitz (absente excusée)
- Marie-Caroline Couenon
- Gilles Millour
- Marc Sampsonis (absent excusé)

Les membres du Directoire
- Jean-Luc Decornoy (JLD)
- Jacky Lintignat (JL)
- Jay Nirsimloo (JN) (absent excusé)

Intervenant
- Thierry Lemarquis (point 3 uniquement)

Secrétaire de séance
- Michel Jean

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Président du Conseil, Alain Chamak, ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres du Conseil et les membres du Comité d'Entreprise pour leur présence. Le Président donne la liste des présents et conclut que le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer Il rappelle l'ordre du jour [. .]

Questions diverses

*
* *

[. .]

Questions diverses]

1.1 Décès de l'un des membres du Conseil de surveillance

Le Conseil ayant pris acte du décès de l'un de ses membres en la personne de Jean-Pierre Crouzet, à l'unanimité des membres présents donne tout pouvoir au porteur des présentes pour accomplir les formalités légales nécessaires de publicité.

[. .]

Extrait certifié conforme à l'original,
Et signé conformément à l'article art. R 225-51, al.1 du Code de commerce

Le Président du Conseil de Surveillance

Alain Chamak

Pour extrait certifié conforme à l'original